



AVIS PUBLIC

Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-10 CONCERNANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens d'Issoudun, que le Règlement 2018-10 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques a été adopté à la **séance ordinaire du 2 octobre 2018**.

Avis est également donné que le règlement est disponible au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture normaux ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.issoudun.qc.ca

Donné à Issoudun, ce 5^e jour du mois d'octobre 2018.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 5^e jour d'octobre 2018 et publié sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 octobre 2018.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.
Directrice générale et secrétaire-trésorière